



Récupération erreur de remboursement frais

Par **No0606**, le **24/04/2015** à **17:55**

Bonjour,

Suite à remboursement anticipé d'un premier crédit immo et mis en place d'un 2^e crédit immo nous avons payé des frais de remboursement anticipé dont nous avons demandé la restitution dans le cadre de la négociation du 2^e prêt.

Oralement nos interlocuteurs nous ont confirmé une restitution des 2/3 mais pas d'écrits officiels.

La restitution sur notre compte sera finalement de 100% confirmée par un document écrit signé manuscritement.

Or la banque nous demande verbalement d'approvisionner notre compte courant d'1/3 de la somme afin de pouvoir la récupérer car il s'agissait d'une erreur de leur part.

Nous avons contesté cette récupération et on vient de nous confirmer toujours verbalement que cette somme ne nous serait finalement pas reprise mais que nous avons "trahis" leur confiance car nous savions.

Le fond de mon problème est en fait de savoir pendant combien de temps la banque peut me demander cette somme car je crains que dès que le compte sera suffisamment approvisionné elle ne le récupère tout simplement.

Par avance merci des informations que vous pourrez me donner